

et il ose se flatter d'une fa confiance
et sa persuasion, que son
Excellence approuvera pour
l'honneur et la prospérité de
la Grèce et ose de prier, de veu-
loir bien par son influence
recommander à sa cour de
l'accepter cette proposition avec
dague sans beaucoup de
hésitation.

Car les Français sont obligés,
et Russia de se rendre à
Athènes et de revenir prompte-
ment pour la conclusion de
cette affaire si vite que possible
en lui recommandant d'exercer la
plus grande discrétion jusqu'à
la vraie négociation de l'emprunt

Si la Grèce aura plus tard
besoin d'un nouveau emprunt
la même source d'emprunt
cette proposition la satisfera
alors.

4. L'établissement d'une banque nationale

Sur ces conditions la Grèce aura un emprunt de vingt millions florins en argent, ou aussi de plus selon elle éprouvera d'avoir besoin.

Les anciennes emprunts qui montent avec les intérêts non payés depuis 14 ans à cinquante cinq millions florins seront remboursés à 30 pour cent donc pour 17 millions de la Grèce recouvrera 43 millions florins en argent comptant.

La total somme de 60 millions sera divisée en deux séries chacune à 5 millions.

- La Grèce payera huit pour cent de la manière
- 3 pour cent en coupons d'intérêt
- 2 " " pour l'amortisation de l'emprunt
- 1 " " doit être tiré chaque an en divers paiements pour inspirer plus d'encouragement aux possesseurs des obligations

Et c'est aussi pour l'honneur de la Grèce, quand ses papiers seront plus en faveur et plus recherchés. Ce sera de ses premiers. Outre les intérêts de 5 pour cent.

La division de la total

Par le paiement de deux pour cent l'amortisation de l'emprunt nouvelle ainsi que les anciennes sera tout à fait et entièrement payé et restitué en 50 ans.

La somme des intérêts se diminuera chaque année par le paiement de 2 pour cent l'amortisation.

Il est évident que la Grèce par sa situation géographique et sa terre fécondant se refuse pour un tel moyen honorable par lequel elle pourra développer ses forces matérielles et obtenir par le commerce et l'industrie dans un court espace de temps le même rang de la prospérité que les autres états puissants.

C'est pourquoi Mr. Paris de rendre à Paris pour donner connaissance de la proposition de la prospérité à Son Excellence l'Ambassadeur français pour le plus d'avant et le plus grand patriot de la Grèce



Son Excellence l'Ambassadeur
de S. M. le Roi de la Grèce
à la Cour de France est bien
informé que dans l'année 1835
Mr Karsia avait déjà fait à
son gouvernement la proposition
d'un emprunt avantageux, mais
sans pouvoir obtenir une re-
ponse quelconque de M^s les
Ministres et ainsi furent traités
ses démarches dans l'année 1836
qu'il avait fait par plusieurs
représentations. Déjà alors
la proposition était d'une
grande utilité pour la Grèce,
mais Mr Karsia est actuellement
encore plus sûr de pouvoir
offrir à son Roi et à son gou-
vernement nouvellement un em-
prunt fondé sur des conditions
plus avantageuses et bienfai-
santes pour la patrie.

Cet emprunt conclu
par plusieurs Maisons de banque
honorablement renommées dans
tout l'Europe se fera à des
conditions suivantes

- 1^o La garantie du Roi de la Grèce
- 2^o L'hypothèque de tous les
l'états
- 3^o La reconnaissance du paye-
ment de l'emprunt fait en
l'année 1825 & 1827.